

## Service Public de l'Assainissement Non-Collectif NOTE DE PRESENTATION

Vous avez décidé de déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable concernant une habitation, ou de réhabiliter une habitation existante.

Le terrain que vous avez choisi n'est pas desservi par un réseau d'assainissement collectif

Votre habitation devra être assainie par un dispositif non collectif.

La conception d'une telle installation est complexe et nécessite l'intervention d'un technicien compétent.

Cholet Agglomération est seule compétente en tant que Service Public d'Assainissement Non Collectif désigné par SPANC.

A cet effet, il vous sera demandé de fournir dans le dossier une étude qui définira la ou les solution(s) possible(s) compte tenu des caractéristiques de votre parcelle.

Le choix de la filière d'assainissement définitif sera issu de cette étude et les éléments techniques principaux reportés dans le dossier de demande d'assainissement non collectif (*cf. imprimé cadres 1 à 5*).

Cette étude devra être réalisée par un spécialiste.

### **A L'ISSUE DE L'ÉTUDE, VOUS DEVREZ FOURNIR DANS LE DOSSIER DÉPOSÉ EN MAIRIE : (en 4 exemplaires)**

- L'imprimé de demande d'assainissement non collectif complété, notamment les cadres 6, accord du propriétaire de l'exutoire et 8 attestation de non utilisation du puits pour l'alimentation en eau potable. Ce dernier point est primordial dans le cas où l'assainissement ou son rejet se situe dans les 35 mètres de ce puits.
- La synthèse de l'étude de filière,
- Le rapport complet,
- Les documents cartographiques suivants :
  - ✓ Plan de situation sur carte IGN au 1/25 000ème (taille minimum de 20 cm x 15 cm) ;
  - ✓ Plan détaillé de la zone étudiée à l'échelle cadastrale (1/2 500ème ou 1/1 000ème) ;
  - ✓ Plan d'implantation de l'habitation et des ouvrages d'assainissement (à l'échelle) au 1/500ème, ainsi que la localisation des sondages et du test de perméabilité ;
  - ✓ Profil en long de l'installation au 1/100ème avec notamment les cotes du terrain naturel et les cotes du fil d'eau.
- Documentation technique récente correspondant au type de système d'assainissement proposé Norme DTU 64-1, mise en œuvre d'un assainissement non collectif, de 2013).

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser :

- À la Mairie de votre domicile,
- Au Service Public d'Assainissement Non Collectif – Cholet Agglomération - Service Assainissement - Hôtel d'Agglomération - rue Saint Bonaventure – BP 62111 - 49321 CHOLET Cedex - Téléphone : 02.44.09.25.45.

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez consulter les sites suivants :

- <http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/> qui vous renseignera sur tous les aspects techniques, réglementaires et administratifs. La liste des systèmes agréés y est très régulièrement mise à jour.
- <http://www.capeb49anc> ce lien vous permet d'accéder aux listes mises à jour des bureaux d'études, des entrepreneurs et des entreprises de curage qui ont accepté de répondre à la charte de qualité ANC de Maine et Loire. Cette dernière a été élaborée, et est suivie par un groupe de travail comprenant les entreprises et les SPANC.
- <http://www.agglo-choletais.fr/> Le lien vers la structure intercommunale assurant les missions du SPANC où les informations du montant des redevances, mise à disposition du règlement de service en cours de validité sont mis à jour.

Service Public d'Assainissement Non Collectif  
Cholet Agglomération  
Hotel d'Agglomération  
Rue Saint Bonaventure - BP 62111 - 49321 CHOLET Cedex

Téléphone : 02.44.09.25.45



#### 4 – CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

Nature du sol.....	perméabilité > à 10mm/h <input type="checkbox"/>	perméabilité < à 10mm/h <input type="checkbox"/>
Terrain inondable.....	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/> PPRI <input type="checkbox"/>
Nappe d'eau présente à moins d'1 mètre du fond de fouille projeté.....	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Pente générale du terrain.....	< à 5% <input type="checkbox"/>	5 à 10 % <input type="checkbox"/> > à 10% <input type="checkbox"/>
Présence d'un puits ou forage sur ou à proximité de la propriété étudiée.....	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Distance du puits vis-à-vis de l'installation projetée.....	> à 35 m <input type="checkbox"/>	< à 35 m <input type="checkbox"/>
Puits utilisé(s) pour la consommation humaine.....	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Puits déclaré(s) en Mairie (décret 2008-652).....	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

#### 5 - CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS PROJETEES

<input type="checkbox"/> Bac Dégraisseur	Capacité : ..... litres
<input type="checkbox"/> Fosse toutes eaux	Volume : ..... m <sup>3</sup>
<input type="checkbox"/> Epanchage	<input type="checkbox"/> tranchées Longueur : ..... m      Nombre de tranchées : ..... <input type="checkbox"/> lit Surface : ..... m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/> Filtre à sable	Drainé <input type="checkbox"/> Non drainé <input type="checkbox"/> Imperméabilisé <input type="checkbox"/> Longueur : ..... m      Largeur : ..... m      Hauteur : ..... m
<input type="checkbox"/> Tertre	Surface à la base ... m <sup>2</sup> Surface au sommet : ..... m <sup>2</sup>
<input type="checkbox"/> Filière agréée	Nom : .....      N° agrément : .....      Capacité : ..... EH
<input type="checkbox"/> Relevage	Avant traitement <input type="checkbox"/> Après traitement <input type="checkbox"/> Volume : ..... litres
<input type="checkbox"/> Rejet après traitement vers le milieu superficiel (exutoire)	Privé <input type="checkbox"/> Communal <input type="checkbox"/> Départemental* <input type="checkbox"/>
Le cadre 7 sera à compléter obligatoirement si vous n'êtes pas propriétaire de l'exutoire (*) Autorisation à solliciter à l'Agence technique départementale du Conseil Général	

#### 6 – MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'étude) : Nom ..... Adresse ..... Téléphone .....
Réalisateur de l'installation (entreprise) Nom ..... Adresse ..... Téléphone .....

**7 – AUTORISATION DU PROPRIETAIRE DE L'EXUTOIRE (fossé, ruisseau, etc...)  
(si vous n'êtes pas vous-même propriétaire)**

Je soussigné .....

.....  
propriétaire de l'exutoire mentionné dans le cadre 5 de la présente étude, autorise le déversement-après épuration- des rejets du dispositif d'assainissement non collectif faisant l'objet de cette demande dans l'exutoire dont je suis propriétaire sous réserve de l'approbation de l'étude de filière par le service public d'assainissement non collectif (SPANC).

Observation(s) éventuelle(s) du propriétaire de l'exutoire :

.....  
.....

A ....., le ..... (signature)

**8 – AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATION D'ASSAINISSEMENT  
(sur un terrain dont vous n'êtes pas le propriétaire)**

**en terrain privé**

Je soussigné .....

propriétaire du terrain, autorise la réalisation et le passage de canalisation d'assainissement sur le dit terrain.

La servitude pourra faire l'objet d'un acte notarié à l'issue de l'étude.

**sous voirie communale ou départementale** : *dans ce cas, une demande de permission de voirie doit être adressée par le pétitionnaire à la Mairie ou à l'Agence technique départementale. La réponse sera jointe au dossier.*

A ....., le ..... (signature)

**9 – ATTESTATION DE NON UTILISATION DU PUIITS  
POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
(à remplir par le propriétaire du puits)**

Je soussigné (NOM et Prénom) .....

propriétaire du puits mentionné dans le cadre 4 de la présente étude, certifie que le dit puits n'est pas utilisé pour la consommation humaine.

A ....., le ..... (signature)

**10 – OBSERVATIONS PREALABLES DU MAIRE  
(sur l'aptitude du sol à l'infiltration, présence de nappe, de puits, problèmes sanitaires, etc ...)**

.....  
.....

La demande de visite de contrôle sera adressée avant remblaiement au Service Public d'Assainissement Non Collectif.

La visite des installations sera effectuée par un technicien mandaté pour le compte de Cholet Agglomération.

A ....., le ..... (signature)

## 11 – PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

- Un rapport justifiant l'adéquation de la filière proposée aux caractéristiques de la propriété et aux besoins (caractéristiques du sol, environnement, occupation....).
- Les documents cartographiques suivants :
  - Plan de situation sur carte IGN au 1/25 000ème (taille minimum de 20 cm x 15 cm)
  - Plan détaillé de la zone étudiée à l'échelle cadastrale comprise entre 1/1000 et 1/2500.
  - Plan d'implantation de l'habitation et des ouvrages d'assainissement (à l'échelle) au 1/500ème, ainsi que la localisation des sondages et du test de perméabilité
  - Profil en long de l'installation sans échelle mais avec côtes fil d'eau, côtes terrain naturel, côtes projet fini et linéaire
- La documentation technique correspondant au type de système d'assainissement proposé

## 12 – ENGAGEMENT DU PETITIONNAIRE

Le pétitionnaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, il s'engage :

- À informer le bureau d'études et le SPANC de toute modification de son projet et à en supporter les éventuels frais d'instruction du dossier par le service ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'avis favorable du SPANC ;
- À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement dans le délai indiqué dans le règlement de service du SPANC ;
- À respecter les règles techniques de pose du système projeté ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas envoyer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis d'agrément le cas échéant (filiales agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

A ....., le ..... (signature)

### **Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous adresser :**

- À la Mairie de votre domicile,

- **Au Service Public d'Assainissement Non Collectif : Cholet Agglomération, Service Assainissement - Hôtel d'Agglomération - Rue Saint Bonaventure - BP 62111 - 49321 CHOLET Cedex - Téléphone : 02.44.09.25.45**

Pour toutes informations complémentaires vous pouvez consulter les sites suivants:

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/> qui vous renseignera sur tous les aspects techniques, réglementaires et administratifs. La liste des systèmes agréés y est très régulièrement mise à jour.

<http://www.capeb49anc> ce lien vous permet d'accéder aux listes mise à jours des bureaux d'études, des entrepreneurs et des entreprises de curage qui ont accepté de répondre à la charte de qualité ANC de Maine et Loire. Cette dernière a été élaborée, et est suivie par un groupe de travail comprenant les entreprises et les SPANC.

<http://www.agglo-choletais.fr/> Le lien vers la structure intercommunale assurant les missions du SPANC ou les informations de montant des redevances, mise à disposition du règlement de service en cours de validité sont mis à jours.